

L'EDITO de Bernard CEAS

Trésorier de l'association

FOIRE D'EMPOIGNE.....



copyright Dargaud

Il y a des modes, et puis des évidences...

Les travaux de COOPER, dans les années soixante, ont mis en évidence qu'il valait mieux secouer les cardiaques, pour les éviter de mourir dans leur lit. Il a fallu par contre attendre 20 ans, pour que la mode AEROBIC déferle sur notre pays et donne au FITNESS l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui.

De même, depuis des décennies, le bon médecin de famille conseille à ses patients souffrant du dos d'aller nager, au sédentaire ventripotent d'aller marcher, à la dépressive quinquagénaire de rejoindre ses homologues dans un groupe de GV !

La loi TOURRAINE et le décret FOURNEYRON, viennent de tenter de donner récemment une impulsion bénéfique à ces pieux conseils. Depuis, toutes les associations sportives, toutes les fédérations, tous les clubs de forme ont mis dans leur planning, du « SPORT SANTE », du « SPORT BIEN ETRE », voire du « SPORT SUR ORDONNANCE ». La vague est à nouveau si soudaine que le commun des mortels a un mal fou à s'y retrouver ! A qui confier mon début de rhumatismes, mon léger embonpoint, mon envie de bouger ? Dans cette effervescence.

Il faut dire que la loi n'apporte pas au futur pratiquant, ni d'ailleurs à son médecin traitant, de renseignements bien précis concernant les principales questions qu'il sera bon de se poser : Où pratiquer et avec qui ? A quels tarifs ? Notre news letter tente ce trimestre d'y répondre en partie.

L'enseignant doit posséder une carte professionnelle affichée à l'entrée de la salle pour enseigner (contre rémunération), la structure doit répondre aux normes imposées par la D.R.D.J.S (Jeunesse et sport), les inspecteurs de cette dernière étant là pour y veiller. Si votre état l'impose, l'enseignant devra être détenteur

d'une formation spécifique à l'encadrement des APA (Activités Physiques Adaptées) ou APAP si elles sont en plus prescrites (Sans possibilité de remboursement).

Certains employeurs, des Comités d'entreprises, directement ou par l'intermédiaire des nouveaux CHEQUES SANTE BIEN ETRE, commencent à permettre une prise en charge financière (au moins partielle) de ces activités. Pour le reste n'hésitez pas à vous rapprocher de notre Association pour faire un BILAN GRATUIT, de condition physique avant reprise d'une telle activité, pour être ensuite aiguillé au mieux. Pour les professionnels, SSP et d'autres, pourront également vous indiquer les formations possibles, concernant ces APA aujourd'hui enseignées un peu partout, le contenu des formations, la valeur des diplômes, les possibilités d'équivalences...

Au milieu de ce brouhaha médiatique autour de cette activité de SPORT-SANTE-BIEN ETRE, restez un consommateur averti, pour que l'enthousiasme de vos bonnes résolutions, n'ait pas demain le goût des larmes...

LE MOT DU PRESIDENT



De nombreuses réunions « sport santé » ont eu lieu depuis le dernier décret et sa mise en application de mars 2017.

Le message « Sport Santé » a été vu partout, les deuxièmes assises européennes de sport santé ont eu lieu à Strasbourg avec des projets apportés par différentes régions. Notre ministre des sports, Laura Flessel, a fait des promesses de modifications de nouveaux décrets pour 2018 qui sont actuellement en attente.

Une étude de fiches et un recensement ont été mis en place la D.R.D.J.S et l'A.R.S après de nombreuses réunions. Une cartographie va être mise en place courant 2018, pour que chaque médecin traitant puisse s'y référer et choisir le lieu où adresser son patient après avoir fait un examen et une ordonnance avec un certificat d'absence de contre-indication pour les malades en ALD.

Pour tous les autres, il n'est pas utile de faire d'ordonnance non médicamenteuse car l'activité physique n'est alors pas à but thérapeutique.

Dans les projets gouvernementaux deux choses apparaissent :

- La promesse de 500 maisons « Sport Santé » au niveau de la France, réparties dans les différents départements. Le contenu de ces maisons sport santé n'est pas encore complètement clarifié. Elles comprendront une plate-forme territoriale d'appui qui permettra d'orienter ou de coordonner le parcours de santé des publics les plus vulnérables.
- Des centres de ressources en sport santé de dimension départementale ou régionale. Le terme de maison territoriale « Sport Santé » semble adapté.

Le plan décidé par Santé Sport Provence où le centre médico sportif équilibre sa plate-forme d'orientation avec une partie sport, une partie santé, remplit les conditions et les attentes de cette population, en recherche d'APA et de sport bien être.

Pour la prise en charge financière, pour l'instant il n'y a eu que très peu d'évolutions. Il faut noter cependant une étude de la C.P.C.A.M actuellement pour les cancers du sein et surtout la participation des mutuelles pour essayer de proposer un financement. Nous avons actuellement une douzaine de mutuelles qui proposent des prises en charge et nous demandons à chaque personne examinée de se renseigner auprès de sa propre mutuelle.

Enfin pour les entreprises, l'arrivée de « Chèques Sport Santé Bien-être » peut être une bonne chose, ceux-ci peuvent être mis à la disposition des comités d'entreprise. L'année 2018, nous dira l'importance de ce processus.

En dernier lieu, la ministre des sports propose l'ouverture de « 5 Living Labs » en Santé sur le territoire avec un investissement de 100 000 euros par Livelabs. Ces Living Labs comme tous les autres associent des industriels, des financeurs, des professionnels, des usagers, des entreprises connectées, etc.....

Pour les formations d'éducateurs physiques, il n'y a pas réellement de nouveau. De nombreuses formations se font dans différentes villes. Le thème est toujours le même : apporter une information sur la santé aux éducateurs physiques qui ont des diplômes correspondant au décret « Fourneyron » qui permettrait de recevoir avec plus de sécurité des patients envoyés soit par des médecins référents soit par des plates-formes d'orientation pour des ALD ou du sport bien-être.

Le but étant toujours qu'un patient qui fait de l'A.P.A.P passe au bout de 3 mois voire plus en suivi Bien-être. Au total, il y a énormément de bonnes volontés de toutes parts dans toutes les villes, reste à persuader les médecins généralistes de participer au « Sport Santé » dès 2018.

Dr Philippe CALAS,
Médecin Régional du CROS PACA.
Président de SSP.

LE MOT DE LA COMMISSION TECHNIQUE



SECTION FORMATION :

Notre structure associative “ **Santé Sport Provence**”, **centre médico-sportif –reconnu d’Etat** sous la DRDJS PACA – s’oriente dans son calendrier de 2018/ 2019 (prochaine en octobre 2018) vers une évolution de l’offre de ses formations continues spécifiques dites « sport santé » pour encadrer des activités physiques adaptées (APA) sous l’appellation « coach sport santé - perfectionnement ».

En effet, notre partenariat actuellement sous convention avec l’organisme de formation –

Prépa-sports - va s’étendre en y ajoutant le **Comité régional de la Fédération Sport pour tous**, dont SSP est adhérent.

Ainsi, les objectifs pédagogiques sont maintenus mais les contenus éducatifs vont être regroupés, réajustés entre SSP/CMS et le service formation du Comité régional FSPT passant à deux modules (cinq jours plus deux), se déroulant dans les locaux de Prépa-sports (les contenus théoriques, la qualification des intervenants, divers médecins spécialistes d’APS, préparateurs physiques, psychologues etc. seront communiqués dès la validation du cadrage des horaires). En complément il sera mis en place entre ces deux modules un suivi en alternance dit « de terrain » en sections sportives affiliées à FSPT. Certaines de ces activités spécifiques proposées sont financées par convention entre le comité régional FSPT et l’ARS PACA (Diabète action / Programme intégré d’équilibre dynamique / cœur et forme / tests...).

De plus, cette démarche pédagogique qui se veut pertinente sera suivie et soutenue entre les deux périodes par un tuteur qualifié accompagnant l’éducateur sportif avec son projet professionnel « activités physiques santé ».

A QUI PEUT S’ADRESSER CETTE FORMATION CONTINUE COMPLEMENTAIRE ?

RAPPEL DE LA LOI :

Toute personne voulant enseigner une APS contre rémunération doit être titulaire d’un des diplômes figurant sur la liste R212-2 du code du sport enregistré au RNCP (registre national de certification professionnelle) et obligatoirement en possession d’une carte professionnelle à jour délivrée par les services de l’Etat décrivant-en fonction du ou des diplômes-les prérogatives d’enseignement des APS .

De ce fait, les personnes remplissant les conditions citées ci-dessus pourront s'inscrire à cette formation continue. Concernant le prix, nous sommes actuellement en réflexion avec le Comité régional FSPT et nous communiquerons au plus vite son coût financier sachant qu'une partie sera prise en charge par le CR FSPT et ou par la FPC en fonction de la situation de chacun.

Pour sa part, le bureau exécutif de SSP /CMS s'engage à offrir à chaque stagiaire (pour la saison sportive) la licence de cadre fédéral à la FSPT et remettra à chacun à l'ouverture du stage la charte éthique de SSP

A la fin de la formation, cette qualification sera clôturée par la remise d'une attestation de formation.

SSP/CMS souhaite par son offre et ses initiatives novatrices être garant d'un service de qualité formative et force de propositions éducatives, proposant en préambule un bilan gratuit de condition physique.

Ce bilan, fortement conseillé, s'adressera à toute personne voulant pratiquer ou reprendre en club « classique » une activité physique de loisirs personnalisée et adaptée, dite de « bien-être » en prévention tertiaire ou thérapeutique non médicamenteuse. Cela favoriserait ainsi le maintien voire le renforcement du capital santé de chaque pratiquant (Rappel - APA /ALD/ APAP référence aux textes de la Loi -Touraine / le décret du 30 12 2016).

COMMISSION D'EQUIVALENCE :

Profitant de cette modification pédagogique, l'ensemble de l'équipe dirigeante de SSP/ CMS pourrait créer une commission d'équivalence qui étudiera selon les parcours effectués en formation continue, des candidats potentiels, la possibilité d'obtenir une dispense totale voire partielle de cette formation.

PERSPECTIVES IMMINENTES DES MINISTERES DE LA SANTE ET DES SPORTS

Enfin, concernant l'extension d'encadrement contre rémunération relative à ce public spécifique de « prévention santé des maladies chroniques » s'adressant aux titulaires d'une qualification en CQP (certificat de qualification professionnelle) ou autres diplômes fédéraux relevant des fédérations agréées, nous attendons la sortie imminente du décret qui devrait indiquer les modalités facultatives ou obligatoires d'une formation complémentaire !!! .

Par conséquent, SSP/CMS et PREPA-SPORTS avec leur partenaire fédéral FSPT, proposent via ces formations continues précitées de promouvoir les facteurs de santé, seraient incontestablement des « précurseurs » susceptibles de répondre aux attentes du futur décret.

Gilles HAMON,
Conseiller technique en activités « santé ».

LE PROGRAMME DE FORMATION

Par Amando RODRIGUEZ, Secrétaire Général.

Cette année 2018, l'Association SANTE SPORT PROVENCE, organise avec la Société PREPA SPORT, **deux sessions de formations d'une semaine**, réservée aux Educateurs sportifs, pour leur perfectionnement dans la prise en charge des Activités Physiques Adaptées (APA).

La première en juillet d'une semaine

La deuxième en octobre de 5 jours + 2 en association avec la Fédération Sport Pour Tous (FSPT)

Vous pouvez vous rapprocher du secrétariat pour obtenir les formulaires d'inscription ou tout renseignement utile concernant ces formations qui sont encadrées par les intervenants médicaux et paramédicaux de l'association en plus des enseignants de PREPA- SPORTS et en Octobre de cadres de SPT.

04 42 22 80 82

contact@santesportprovence.com

EVENEMENTS SSP

Par Pascale EMMANUELLI, Coordinatrice.

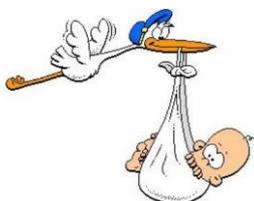


« Opération nationale de promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre, à l'initiative du Comité National Olympique et Sportif Français ».

SSP s'inscrit dans le mouvement par la labellisation de notre première « Marche du Grand Sud » le dimanche 23 septembre prochain sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le lancement national de la communication est prévu courant mai.

CARNET ROSE



NAISSANCE D'UNE STRUCTURE SPORT SANTE BIEN ETRE

Une initiative intéressante dans le cadre du SPORT SANTE sur la région Aixoise : La naissance de la structure IN CORPORE SAND, qui s'installe dans le Parc du Golf, dans la Zone Industrielle des Milles.

Le concept est original, car il s'insère dans le cadre d'un nouveau club d'entreprises « L'ALBATROS », qui a vocation à regrouper sur la Zone des Milles et la Duranne, de nombreuses entreprises. L'association prévoit des salles de réunion, un restaurant brasserie de très bon niveau, ouvert tous les midis en semaine et le soir sur réservation. De nombreuses conférences, intéressant les chefs d'entreprises y seront programmées, ainsi que des expos de peintures renouvelées chaque trimestre. L'ALBATROS compte comme partenaire divers structures telles que le GOLF d'AIX MARSEILLE voisin, la Société NAUTIQUE DE MARSEILLE et évidemment SANTE SPORT PROVENCE !....

Le Club IN CORPORE SAND met l'accent sur la remise en forme de bonne qualité avec Coaching personnalisé, Pilates, Miha (Activité physique sous électrothérapie de renforcement). Esthéticienne, ostéopathe, diététicienne bientôt, vont renforcer les prestations originales de cette structure partenaire qui va accueillir également des pratiquants SSP.

Notre association qui a de grands projets avec les entreprises, compte bien prendre pied sur la zone qui regroupe plus d'un millier de sociétés diverses, un véritable terrain d'expérimentation pour le SPORT BIEN ETRE !



Association Loi 1901 Centre Médico Sportif reconnu par l'état
38 Av. De Lattre de TASSIGNY 13090 AIX en Provence

Tel : 04 42 22 80 82 - Mail : contact@santesportprovence.com - Web : www.santesportprovence.com



Vous laissez cet espace pour vos notes